

STATISTIQUE – TRAVAIL

Toutes les statistiques du système de collecte des données du Ministère utiles au monde du travail (2005-01-05)

Les arrêts de travail (novembre 2004)

Conflits de travail, travailleurs touchés et jours-personnes perdus — 1995-2004	1	2
Selon la compétence et le secteur	2	3
Selon la région administrative	3	4
Selon les grands secteurs d'activité économique	4	5

L'échéance de conventions collectives

Nombre de conventions collectives et de salariés touchés	5	6
Janvier 2005 à décembre 2005		6
Selon la région administrative	6	6
Par secteur d'activité économique	7	7
Notes techniques et crédits		9

Les arrêts de travail

Avertissement

Un nouveau mode de comptabilisation des arrêts de travail a été instauré en 2000. Avec ce dernier, l'arrêt de travail est directement lié à l'accréditation syndicale, alors qu'auparavant celui-ci reposait sur la notion d'établissement, sans tenir compte du nombre d'accréditations en présence. Cette modification méthodologique entraîne conséquemment une augmentation relative du nombre de conflits de travail. Il faut donc faire preuve de circonspection pour toute comparaison avec des données antérieures à 2000.

Nous vous rappelons que les notes techniques de la présente section apparaissent à la page 7.

2

1 Conflits de travail, travailleurs touchés et jours-personnes perdus — 1995-2004 (novembre 2004)

Année	Conflits déclenchés dans l'année	Nombre de conflits au cours de l'année	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus
1995	76	96	47 944	508 659
1996	88	104	14 696	387 339
1997	86	103	22 502	324 020
1998	105	124	98 982	723 609
1999	124	155	25 257	652 747
2000	99	125	24 554	345 640
2001	91	112	52 597	488 867
2002	95	109	22 094	1 009 517
2003	96	115	17 925	876 879
2004*	97	124	34 463	650 909

* Données préliminaires.

- Bien que préliminaires, les données indiquent pour l'année 2004 une légère augmentation du nombre de conflits et une hausse significative des travailleurs touchés par rapport aux années précédentes. Les douze conflits de compétence fédérale, qui comptent à eux seuls 18 654 travailleurs, en sont la principale cause.
- À noter également, au regard du plus grand nombre de travailleurs touchés pour l'année, les conflits des employés de magasins et de bureaux de la Société des alcools du Québec et ceux des centres de la petite enfance impliquant 4 000 salariés chacun. À remarquer que ces deux conflits sont de compétence provinciale.

Nombre d'arrêts de travail, de travailleurs touchés et de jours-personnes perdus selon la compétence*

Compétence	Arrêts de travail déclenchés pendant le mois de novembre 2004		Arrêts de travail ayant eu cours durant le mois de novembre 2004			Arrêts de travail ayant eu cours depuis janvier 2004		
	Arrêts de travail	Travailleurs touchés	Arrêts de travail	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Arrêts de travail	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus
Fédérale	1	300	1	300	600	12	18 654	131 889
Secteur privé	1	300	1	300	600	9	6 879	86 564
Grève	1	300	1	300	600	7	6 866	85 449
Grève et lock-out	0	0	0	0	0	0	0	0
Lock-out	0	0	0	0	0	2	13	1 115
Secteur public	0	0	0	0	0	3	11 775	45 325
Grève	0	0	0	0	0	3	11 775	45 325
Grève et lock-out	0	0	0	0	0	0	0	0
Lock-out	0	0	0	0	0	0	0	0
Provinciale	5	280	27	5 753	83 415	112	15 809	519 020
Secteur privé	4	255	20	1 778	32 780	97	11 378	407 272
Grève	3	172	16	1 633	29 511	71	9 732	352 299
Grève et lock-out	0	0	1	50	1 100	5	417	11 797
Lock-out	1	83	3	95	2 169	21	1 229	43 176
Secteur public	1	25	7	3 975	50 635	15	4 431	111 748
Grève	1	25	7	3 975	50 635	15	4 431	111 748
Grève ou lock-out	0	0	0	0	0	0	0	0
Lock-out	0	0	0	0	0	0	0	0
Total (toute compétence)	6	580	28	6 053	84 015	124	34 463	650 909

* Données préliminaires.

- Pour un troisième mois consécutif, une majorité de travailleurs touchés par un arrêt de travail déclenchés pendant le mois de référence sont visés par une convention collective de compétence fédérale.
- D'ailleurs, par rapport à cette variable, on observe depuis le début de l'année que les conflits de compétence fédérale sont ceux qui impliquent le plus grand nombre de travailleurs (18 654), soit un peu plus de la moitié du nombre total des travailleurs touchés.
- Cependant, la grande majorité des arrêts de travail (112) ayant eu cours depuis janvier 2004 et impliquant le plus de jours-personnes perdus (519 020) sont de compétence provinciale. La plupart de ces arrêts de travail sont concentrés dans le secteur privé.

3 Nombre d'arrêts de travail, de travailleurs touchés et de jours-personnes perdus selon la région administrative — Québec*

	Arrêts de travail		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	Novembre 2004	Depuis janv. 2004	Novembre 2004	Depuis janv. 2004	Novembre 2004	Depuis janv. 2004
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0
Bas-Saint-Laurent	0	6	0	312	0	4 463
Saguenay—Lac Saint-Jean	1	2	83	97	1 826	2 316
Capitale-Nationale	6	13	1 286	2 164	7 427	47 101
Chaudière-Appalaches	3	7	94	432	2 149	39 964
Mauricie—Bois-Francs	1	8	3	282	86	18 042
Centre du Québec	3	6	979	1 528	17 958	118 164
Estrie	1	4	125	250	1 875	10 627
Montérégie	1	16	50	805	1 100	33 762
Montréal	4	19	140	902	2 505	84 461
Laval	0	0	0	0	0	0
Laurentides	0	8	0	760	0	16 074
Lanaudière	4	8	143	483	1 368	8 458
Outaouais	2	6	142	363	1 408	30 134
Abitibi-Témiscamingue	0	1	0	21	0	5 229
Côte-Nord	0	9	0	685	0	47 137
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0
Plus d'une région	0	2	0	177	0	26 827
Toutes les régions	1	2	2 708	6 808	45 714	49 823
Québec plus autre(s) province(s)	1	7	300	18 394	600	108 328
Total	28	124	6 053	36 467	84 016	652 914

* Données préliminaires.

- Depuis le début de l'année, la région de Montréal a connu le nombre le plus élevé d'arrêts de travail (19) entraînant la perte de 84 461 jours de travail. Les régions de la Montérégie et de la Capitale-Nationale arrivent respectivement au deuxième et au troisième rang avec 16 et 13 conflits.
- Au regard du nombre de travailleurs touchés, c'est la catégorie « Québec plus autre(s) province(s) » qui en regroupe le plus fort nombre. Notons que ces conflits sont tous de compétence fédérale. Au deuxième rang, la catégorie « Toutes les régions », avec 6 808 travailleurs, est de loin celle qui a été la plus touchée depuis le début de l'année et au cours du mois de novembre, particulièrement en raison du conflit des employés de magasins et de bureaux de la Société des alcools du Québec.
- Le Centre-du-Québec est la première région en importance pour ce qui concerne le nombre de jours-personnes perdus en 2004 (118 164). À lui seul le conflit de travail de l'Aluminerie de Bécancour inc. accuse la perte de 80 289 jours de travail.

4 Nombre d'arrêts de travail, de travailleurs touchés et de jours-personnes perdus selon les grands secteurs d'activité économique — Québec*

	Arrêts de travail		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	Novembre 2004	Depuis janv. 2004	Novembre 2004	Depuis janv. 2004	Novembre 2004	Depuis janv. 2004
Agriculture et services connexes	0	0	0	0	0	0
Autres services	0	6	0	276	0	65 487
Commerce de détail	5	17	259	1 021	7 499	54 189
Commerce de gros	2	4	2 772	3 136	47 643	57 662
Communications et autres services publics	0	2	0	27	0	5 511
Construction	1	2	38	85	836	9 529
Exploitation forestière et services forestiers	0	1	0	13	0	208
Hébergement et restauration	1	8	9	476	257	34 543
Industries manufacturières	9	38	1 409	3 645	24 827	235 209
Intermédiaires financiers et assurances	0	2	0	57	0	9 333
Mines, carrières et puits de pétrole	0	1	0	235	0	16 215
Pêche et piégeage	1	1	3	3	86	111
Services aux entreprises	0	1	0	14	0	490
Services d'enseignement	1	8	12	1 030	264	10 828
Services de santé et services sociaux	1	7	55	4 165	55	6 386
Services gouvernementaux	4	15	733	18 580	885	103 732
Services immobiliers et agences d'assurances	0	0	0	0	0	0
Transport et entreposage	3	11	763	1 700	1 664	41 476
Ensemble des secteurs	28	124	6 053	34 463	84 015	650 909

* Données préliminaire.

- Depuis le début de l'année 2004, le secteur des industries manufacturières demeure incontestablement premier avec 38 conflits, suivi du commerce de détail (17) et des services gouvernementaux (15).
- Le nombre le plus élevé de travailleurs visés par un conflit est associé au secteur des services gouvernementaux (18 580). Notons que dans ce secteur tous ces conflits sont de compétence fédérale.
- Enfin, toujours pour la même période de référence, la perte de jours de travail est davantage ressentie dans le secteur des industries manufacturières (235 209), suivi de celui des services gouvernementaux (103 732). Dans ce dernier secteur, les conflits fédéraux ont occasionné à eux seuls la perte de 91 364 jours de travail.

L'échéance de conventions collectives

5 Nombre de conventions collectives expirant de janvier 2005 à décembre 2005 et nombre de salariés touchés

	Conventions collectives*	Salariés touchés*
Janvier 2005	68	4 162
Février 2005	98	10 163
Mars 2005	269	11 200
Avril 2005	130	7 791
Mai 2005	93	6 052
Juin 2005	315	17 744
Juillet 2005	107	6 224
Août	87	5 079
Septembre 2005	82	6 360
Octobre 2005	155	6 344
Novembre 2005	98	17 382
Décembre 2005	448	21 911
Total	1 950	120 412

* Les données mensuelles précédentes concernant le nombre de conventions collectives et de salariés touchés peuvent différer, notamment en raison des données manquantes lors du dépôt des conventions collectives.

6 Expiration des conventions collectives au cours des prochains mois selon la région — Québec

	Expiration au cours des trois prochains mois								Expiration au cours des douze prochains mois		Janvier 2005 à mars 2005	
	Janvier 2005		Février 2005		Mars 2005		Cumulatif				x 100 %	
	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés
Abitibi-Témiscamingue	4	212	5	362	6	253	15	827	47	1 839	31,9	45,0
Bas-Saint-Laurent	2	166	3	91	6	65	11	322	56	1 341	19,6	24,0
Capitale-Nationale	5	118	12	1 633	42	1 175	59	2 926	230	11 553	25,7	25,3
Centre-du-Québec	0	0	7	226	8	103	15	329	52	2 379	28,8	13,8
Chaudière-Appalaches	4	160	3	280	18	1 282	25	1 722	100	3 830	25,0	45,0
Côte-Nord	0	0	7	1 720	4	38	11	1 758	39	2 228	28,2	78,9
Estrie	4	174	2	127	9	235	15	536	85	7 276	17,6	7,4
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	1	20	0	0	2	9	3	29	32	601	9,4	4,8
Lanaudière	2	217	3	192	7	263	12	672	76	3 876	15,8	17,3
Laurentides	2	52	5	447	5	30	12	529	105	5 726	11,4	9,2
Laval	1	78	2	53	5	239	8	370	46	1 598	17,4	23,2
Mauricie — Bois-Francs	3	762	2	119	16	519	21	1 400	85	4 772	24,7	29,3
Montérégie	12	745	15	3 543	36	1 323	63	5 611	293	16 749	21,5	33,5
Montréal	22	1 038	20	712	61	4 629	103	6 379	442	36 750	23,3	17,4
Nord du Québec	1	108	0	0	1	2	2	110	11	315	18,2	34,9
Outaouais	2	192	1	17	10	222	13	431	51	2 206	25,5	19,5
Saguenay — Lac Saint-Jean	3	120	4	173	16	283	23	576	110	3 915	20,9	14,7
Plus d'une région	0	0	7	468	17	530	24	998	87	10 941	27,6	9,1
Québec plus autre(s) région(s)	0	0	0	0	0	0	0	0	1	12	0,0	0,0
Toutes les régions	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2 505	0,0	0,0
Total	68	4 162	98	10 163	269	11 200	435	25 525	1 950	120 412	22,3	21,2

Expiration des conventions collectives au cours des prochains mois selon les grands secteurs d'activité économique — Québec

	Expiration au cours des trois prochains mois								Expiration au cours des douze prochains mois		Janvier 2005 à mars 2005	
	Janvier 2005		Février 2005		Mars 2005		Cumulatif				x 100 %	
	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés
Agriculture et services connexes	0	0	0	0	1	40	1	40	12	452	8,3	8,8
Agriculture	0	0	0	0	1	40	1	40	9	407	11,1	9,8
Services connexes	0	0	0	0	0	0	0	0	3	45	0,0	0,0
Autres services	10	187	8	202	26	455	44	844	191	6 738	23,0	12,5
Associations	2	19	3	21	12	100	17	140	77	969	22,1	14,4
Autres services	8	168	3	30	9	302	20	500	73	2 666	27,4	18,8
Services de divertissements et de loisirs	0	0	2	151	5	53	7	204	37	2 984	18,9	6,8
Services personnels et domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0	4	119	0,0	0,0
Commerce de détail	16	915	15	785	25	1 831	56	3 531	240	13 342	23,3	26,5
Commerce de gros	10	1 262	5	182	11	865	26	2 309	118	8 503	22,0	27,2
Communications et autres services publics	0	0	1	21	0	0	1	21	76	1 543	1,3	1,4
Autres services publics	0	0	1	21	0	0	1	21	71	1 333	1,4	1,6
Communications	0	0	0	0	0	0	0	0	5	210	0,0	0,0
Construction	2	52	4	177	4	90	10	319	29	1 021	34,5	31,2
Constructeurs promoteurs et entrepreneurs généraux	0	0	2	72	1	10	3	82	6	167	50,0	49,1
Entrepreneurs spécialisés	2	52	1	30	2	73	5	155	21	772	23,8	20,1
Services relatifs à la construction	0	0	1	75	1	7	2	82	2	82	100,0	100,0
Exploitation forestière et services forestiers	0	0	0	0	2	22	2	22	20	1 848	10,0	1,2
Hébergement et restauration	2	36	5	227	7	176	14	439	104	11 100	13,5	4,0
Industrie manufacturière	20	1 539	40	5 042	121	6 512	181	13 093	540	49 315	33,5	26,5
Autres industries manufacturières	0	0	1	46	1	260	2	306	12	996	16,7	30,7
Imprimerie édition et industries connexes	1	55	0	0	2	73	3	128	50	2 788	6,0	4,6
Industrie des produits du caoutchouc	1	78	2	220	4	70	7	368	15	2 710	46,7	13,6
Industrie chimique	2	215	2	28	1	150	5	393	22	984	22,7	39,9
Industrie de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	2	123	1	160	1	120	4	403	27	1 724	14,8	23,4
Industrie de la machinerie (sauf électrique)	0	0	4	112	4	261	8	373	22	1 129	36,4	33,0
Industries de l'habillement	1	6	5	387	0	0	6	393	40	7 061	15,0	5,6
Industrie de première transformation des métaux	0	0	2	106	4	503	6	609	27	1 856	22,2	32,8
Industrie des aliments	2	40	6	67	7	708	15	815	53	3 129	28,3	26,0
Industrie des boissons	0	0	1	100	0	0	1	100	3	526	33,3	19,0
Industrie des produits du pétrole et du charbon	0	0	0	0	1	15	1	15	2	24	50,0	62,5
Industrie des produits électriques et électroniques	0	0	1	76	5	1 236	6	1 312	16	2 562	37,5	51,2
Industrie des produits en matière plastique	0	0	4	128	2	133	6	261	21	1 494	28,6	17,5

**Expiration des conventions collectives au cours des prochains mois
selon les grands secteurs d'activité économique — Québec (suite)**

	Expiration au cours des trois prochains mois								Expiration au cours des douze prochains mois		Janvier 2005 à mars 2005	
	Janvier 2005		Février 2005		Mars 2005		Cumulatif				x 100 % Janvier 2005 à décembre 2005	
	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés
Industrie des produits minéraux non métalliques	4	239	1	25	70	1 405	75	1 669	90	2 172	83,3	76,8
Industrie des produits textiles	0	0	2	27	2	42	4	69	9	344	44,4	20,1
Industrie du bois	3	312	1	118	4	306	8	736	45	3 679	17,8	20,0
Industrie du cuir et des produits connexes	0	0	0	0	1	60	1	60	4	216	25,0	27,8
Industrie du matériel de transport	1	61	3	2 890	3	175	7	3 126	19	9 660	36,8	32,4
Industrie du meuble et des articles d'ameublement	1	235	0	0	3	441	4	676	15	1 624	26,7	41,6
Industrie du papier et des produits en papier	0	0	2	142	5	512	7	654	40	3 605	17,5	18,1
Industrie du tabac	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0
Industrie textiles de première transformation	2	175	2	410	1	42	5	627	8	1 032	62,5	60,8
Intermédiaires												
financiers et assurances	0	0	5	111	19	95	24	206	69	1 450	34,8	14,2
Mines, carrières et puits de pétrole	2	41	5	1 817	1	18	8	1 876	17	2 167	47,1	86,6
Pêche et piégeage	0	0	0	0	0	0	0	0	3	38	0,0	0,0
Services aux entreprises	0	0	2	95	7	113	9	208	28	997	32,1	20,9
Services												
d'enseignement	1	48	0	0	0	0	1	48	49	5 970	2,0	0,8
Services de santé et services sociaux	1	15	1	73	37	728	39	816	224	8 012	17,4	10,2
Services												
gouvernementaux	1	7	7	1 431	2	7	10	1 445	151	4 860	6,6	29,7
Services de l'administration fédérale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0
Services de l'administration provinciale	0	0	3	1 402	0	0	3	1 402	11	2 624	27,3	53,4
Services des administrations locales	1	7	4	29	2	7	7	43	140	2 236	5,0	1,9
Services immobiliers et agences d'assurances	0	0	0	0	2	32	2	32	9	299	22,2	10,7
Transport et entreposage	3	60	0	0	4	216	7	276	70	2 757	10,0	10,0
Total	68	4 162	98	10 163	269	11 200	435	25 525	1 950	120 412	22,3	21,2

Notes techniques

Travailleurs touchés

Sont comptabilisés à ce titre tous les travailleurs directement touchés par l'arrêt de travail au début du conflit, c'est-à-dire les travailleurs faisant partie de l'unité de négociation en cause. Le nombre de travailleurs touchés ne tient pas compte des travailleurs mis à pied (avec ou sans solde) à la suite du conflit.

Jours-personnes perdus

Ce calcul s'établit comme suit : «Nombre de travailleurs touchés x nombre de jours ouvrables perdus durant la période». Le nombre de jours ouvrables n'exclut pas les jours fériés aux

fins de calcul des données préliminaires, sauf ceux prévus par la *Loi sur les normes du travail*.

Données cumulées

Étant donné que certaines corrections peuvent être apportées aux données des mois antérieurs, il peut y avoir des différences avec les données déjà publiées pour un mois donné.

Source :

Les statistiques mensuelles pour l'année en cours sont tirées de données préliminaires sur les arrêts de travail obtenues à partir des infor-

mations fournies par le service de conciliation du ministère du Travail et diverses autres sources. Elles touchent les arrêts de travail de toutes compétences, tant fédérale que provinciale, survenus au Québec durant la période visée.

Quant aux statistiques des années antérieures, elles sont tirées des rapports annuels des grèves et lock-out au Québec.

Crédits

La compilation des données et les commentaires sont réalisés par Johanne Turgeon, de la Direction des données sur le travail, sous la supervision de Claudine Robitaille de la même direction.